Conditions générales de vente

DUBARRY BEAUTÉ ACADEMY
CENTRE DE FORMATION ESTHÉTIQUE & BIEN-ÊTRE

FORMATION MASSAGE DUBARRY ACADEMY – Formations aux techniques de massage bien-être

Organisme	SAS DUBARRY, au capital de 1 000 €, nom commercial **Formation Massage Dubarry Academy** – RCS 853 846 798 – SIRET 853 846 798 00041
Siège social	14-18 rue Telles de la Poterie, 92130 Issy-les-Moulineaux
Déclaration d'activité	N° 11923110692, enregistrée auprès du préfet de la région Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Responsable	Elodie Dubarry, présidente – **contact@dubarry-academy.fr** – 06 26 87 16 70

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les formations proposées par Formation Massage Dubarry Academy, ci-après « l'organisme », que le client soit un **particulier** qui finance lui-même sa formation, une **entreprise** ou un **financeur** (OPCO, France Travail, fonds d'assurance formation…). Le « stagiaire » désigne la personne qui suit la formation.

L'organisme conçoit et dispense des formations aux techniques de massage bien-être, en inter-entreprises (sessions ouvertes à tous) ou en intra-entreprise (session pour un seul client). Il propose aussi des supports pédagogiques, dont la vente seule ne constitue pas une action de formation au sens de l'article L.6313-1 du Code du travail.

Toute inscription vaut acceptation des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du client, notamment ses conditions générales d'achat. Elles sont consultables sur www.dubarry-academy.fr.

2. Informations sur les formations

Programmes, objectifs et durées	Précisés dans le programme de chaque formation, remis avant l'inscription et publié sur le site. Les journées de formation durent 8 heures.
Prérequis	Précisés dans chaque programme. La plupart des formations sont accessibles sans prérequis ; certaines formations de perfectionnement (massage sportif niveau 2, perfectionnement à l'OM…) demandent d'avoir suivi le niveau précédent.
Lieux	Issy-les-Moulineaux, Sanary-sur-Mer, Aix-en-Provence, Cannes, Lyon, La Baule et Campus de l'Olympique de Marseille. Le lieu, les dates et les horaires de chaque session figurent sur le programme et dans le mail d'accueil.
Délais d'accès	Inscription possible jusqu'à 14 jours avant le début de la session pour un particulier (délai de rétractation compris), dans la limite des places disponibles. En cas de financement par un tiers, faire la demande au moins 1 mois avant le début de la formation.
Méthodes pédagogiques	Démonstrations, pratique supervisée en binôme, apports théoriques et corrections individuelles. Le détail figure dans la note méthodologique disponible sur le site, onglet Documentation.

Évaluation	Questionnaire d'analyse des besoins et questionnaire d'entrée, évaluation pratique en mise en situation, questionnaire de fin de formation. Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire qui a suivi l'intégralité de la formation.
Résultats	Les taux de satisfaction et de réussite, avec leur mode de calcul, sont publiés et mis à jour chaque année sur le site.

3. Inscription et documents contractuels

- **Particulier** qui finance lui-même sa formation : un **contrat de formation professionnelle** est signé entre le stagiaire et l'organisme (articles L.6353-3 et suivants du Code du travail).
- **Entreprise ou financeur** : une **convention de formation** est adressée en deux exemplaires au responsable de l'inscription, qui la retourne signée au plus tard 15 jours avant le début de la formation.
- Avant la formation, le stagiaire reçoit le programme, le mail d'accueil (convocation), le livret d'accueil et le règlement intérieur.
- Après la formation : facture, attestation de fin de formation et, pour les financeurs, certificat de réalisation et copie des feuilles d'émargement.

4. Prix, financement et paiement

Prix

Les prix sont indiqués en euros, nets de taxe : TVA non applicable, article 261-4-4° a du Code général des impôts. Ils comprennent la formation, le matériel et les produits utilisés pendant la formation et le support de cours. Les frais de déplacement, de repas et d'hébergement du stagiaire restent à sa charge. Seul le prix indiqué au contrat, à la convention ou au devis signé engage l'organisme. Les devis sont valables 1 mois.

Particulier : délai de rétractation et paiement

Délai de rétractation de 10 jours. Le stagiaire dispose de 10 jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter, par lettre recommandée avec avis de réception, sans avoir à se justifier (article L.6353-5 du Code du travail). **Aucune somme ne peut être exigée avant la fin de ce délai** (article L.6353-6).
À l'issue de ce délai, l'inscription est confirmée par le règlement total ou par un **acompte de 100 €**, dans la limite de 30 % du prix. Le solde est réglé au plus tard le premier jour de la formation. Règlement par virement, carte bancaire, chèque ou espèces dans la limite légale.

Entreprise

Le paiement est dû à réception de la facture, au plus tard le premier jour de la formation, sauf accord écrit différent figurant sur la convention.

Prise en charge par un financeur

Les formations peuvent être financées, selon la situation du stagiaire, par : le stagiaire lui-même ; son employeur ; l'OPCO de l'entreprise ; France Travail (aide individuelle à la formation) ; un fonds d'assurance formation des indépendants (FAFCEA, AGEFICE, FIF-PL…). L'organisme accompagne le stagiaire dans ses démarches.

Le client fait sa demande de prise en charge avant le début de la formation et transmet l'accord de financement à l'inscription. En cas de prise en charge partielle, le reste est facturé au client. Sans accord reçu au plus tard 10 jours ouvrés avant la formation, l'organisme peut facturer la totalité au client ou reporter l'inscription. Le financeur ne paie que les heures réellement suivies : en cas d'absence, la différence est facturée au client.

Retard de paiement

Client professionnel : toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal, et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce). **Particulier :** les sommes dues portent intérêt au taux légal après mise en demeure.

5. Annulation, report et absence

Annulation par le stagiaire particulier

Moment de l'annulation	Conséquence
Pendant le délai de rétractation de 10 jours	Aucun frais. Aucune somme n'a été versée.
Après le délai de rétractation	L'acompte de 100 € reste acquis à l'organisme. Le solde éventuellement versé est remboursé.
Après le début de la formation, ou absence	La formation commencée est due en totalité.
Force majeure dûment reconnue (maladie grave, accident…)	Seules les heures effectivement suivies sont dues, au prorata du prix (article L.6353-7). Le stagiaire peut aussi reporter sa formation sur une autre session.

Annulation par une entreprise

Formation inter-entreprises	Formation intra-entreprise
Plus de 10 jours ouvrés avant : sans frais. Moins de 10 jours ouvrés avant, ou absence : la totalité du prix reste due.	Plus de 10 jours ouvrés avant : 30 % du prix. Entre 10 et 5 jours ouvrés avant : 50 % du prix. Moins de 5 jours ouvrés avant : 100 % du prix.

Ces sommes sont des indemnités de dédit : elles ne peuvent pas être facturées au financeur ni imputées sur une participation au financement de la formation professionnelle. Le remplacement d'un stagiaire par une autre personne est possible à tout moment, sans frais, après accord de l'organisme.

Report ou modification

Inter-entreprises : pas de report, sauf force majeure ou accord de l'organisme. **Intra-entreprise et cours particuliers :** toute modification de date, d'horaire ou annulation d'une séance est demandée par écrit à **contact@dubarry-academy.fr** au moins 48 heures ouvrées avant. La séance est reportée selon le planning du formateur ; passé ce délai, elle est due.

Annulation ou report par l'organisme

L'organisme peut annuler ou reporter une session si moins de 4 stagiaires sont inscrits, si le formateur est indisponible ou en cas de force majeure. Il prévient le client au moins 10 jours avant, sauf urgence. Le client choisit alors une autre date ou est **remboursé intégralement** des sommes versées, sans autre indemnité.

6. Accessibilité et handicap

Les formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap. Le stagiaire est invité à signaler son besoin dès l'inscription, en toute confidentialité, à la **référente handicap**, Elodie Dubarry. Elle étudie avec lui un plan individuel de compensation : aménagement du poste, des horaires, des supports ou du lieu. Si l'adaptation n'est pas possible, elle l'oriente vers une solution adaptée avec l'appui de nos partenaires (Agefiph, Cap emploi, MDPH, Ressource Handicap Formation). Le livret d'accessibilité est disponible sur le site, onglet Documentation.

7. Prévention des violences, du harcèlement et des discriminations

L'organisme s'engage à garantir un cadre de formation respectueux et sécurisé. Toute forme de violence, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissement sexiste ou de discrimination est interdite. Le consentement du receveur est recueilli avant chaque pratique de massage. Toute personne témoin ou victime peut le signaler, de façon confidentielle, à la **référente violences et harcèlement** (**contact@dubarry-academy.fr** – 06 26 87 16 70). Chaque signalement est enregistré, traité et suivi selon la procédure décrite dans le règlement intérieur.

8. Comportement et exclusion

Le stagiaire respecte le règlement intérieur, qui lui est remis avant la formation. L'organisme peut exclure un stagiaire dont le comportement gêne gravement le déroulement de la formation ou met en danger d'autres personnes, ou qui a fait de fausses déclarations lors de son inscription, après la procédure disciplinaire prévue au règlement intérieur (articles R.6352-3 et suivants du Code du travail). Les heures non suivies restent dues.

9. Réclamations et médiation

Toute réclamation peut être adressée par mail à **contact@dubarry-academy.fr**, par courrier au siège ou à l'oral au formateur. L'organisme en accuse réception **sous 48 heures ouvrées** et apporte une réponse écrite **sous 15 jours ouvrés**. Les réclamations sont enregistrées et analysées pour améliorer les formations.

Si le désaccord persiste, le client peut demander une **médiation interne** auprès de la présidente. Le client particulier peut aussi recourir gratuitement au médiateur de la consommation : **[nom du médiateur]**, **[adresse et site internet]** (articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation).

10. Propriété intellectuelle et confidentialité

Les programmes, supports, vidéos et méthodes remis pendant la formation sont la propriété de l'organisme ou du formateur qui les a créés. Ils sont réservés à l'usage personnel du stagiaire. Il est interdit de les reproduire, les diffuser, les modifier ou les commercialiser, en tout ou en partie, sans accord écrit. L'organisme, le client et le stagiaire gardent confidentielles les informations échangées avant et pendant la formation.

11. Données personnelles et droit à l'image

Les données personnelles du stagiaire et du client sont traitées par l'organisme, responsable du traitement, pour gérer les inscriptions, le suivi et l'évaluation de la formation, la facturation et les obligations légales (financeurs, contrôle, certification Qualiopi). Elles sont transmises uniquement aux formateurs, aux financeurs concernés et au logiciel de gestion Dendreo. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à ces finalités, puis archivées selon les délais légaux.

FORMATION MASSAGE DUBARRY ACADEMY – 14-18 rue Telles de la Poterie – 92130 Issy-les-Moulineaux – N° TVA intracommunautaire FR05 853846798 – exonérée de TVA, art. 261-4-4° a du CGI – Tél : 06 26 87 16 70 – Mail : **contact@dubarry-academy.fr** – Site web : **www.dubarry-academy.fr** – Code APE : 8559A – SIRET 853 846 798 00041 – Organisme de formation professionnelle enregistré sous le n° 11923110692 auprès du préfet de la région Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et libertés, chacun dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition, à exercer auprès de **contact@dubarry-academy.fr**. Une réclamation peut être adressée à la CNIL (www.cnil.fr).

Photos et vidéos : avec l'accord écrit du stagiaire, recueilli à l'inscription, des photos et vidéos prises pendant la formation peuvent être utilisées pour la communication de l'organisme et de ses formateurs. Le stagiaire peut refuser sans aucune conséquence sur sa formation, et retirer son accord à tout moment pour l'avenir.

Références client : sauf refus écrit, le client professionnel accepte d'être cité comme référence par l'organisme.

12. Dispositions finales

Non-sollicitation de personnel (clients professionnels)

Le client professionnel s'engage à ne pas embaucher ni solliciter les formateurs de l'organisme ayant participé à la formation, pendant celle-ci et pendant 2 ans après, sans l'accord de l'organisme.

Renonciation

Le fait pour l'organisme de ne pas se prévaloir d'une clause ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Loi applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties recherchent d'abord une solution amiable. À défaut, et pour les clients professionnels, les tribunaux du ressort de **Nanterre** sont seuls compétents. Pour les clients particuliers, les règles légales de compétence s'appliquent.

CGV mises à jour le 15 novembre 2026 – version 2.0